

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION  
LAMBALLE TERRE & MER  
-22400-  
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2023**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE DIX-NEUF SEPTEMBRE, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENTE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 13 septembre 2023

**ETAIENT PRÉSENTS :**

**Président :** Thierry ANDRIEUX

**Membres du Bureau :** Nathalie BEAUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Éric MOISAN, Catherine DREZET, Jean-Luc COUELLAN, Claudine AILLET, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Christophe ROBIN, Nicole POULAIN.

Marie-Paule ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHEL, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Nathalie BOUZID, David BURLOT, Catherine CORDON (*suppléante de Jean-Michel LEBRET, absent*), Thibault CARFANTAN, Stéphane de SALLIER DUPIN, Benoît DESPRES, Nicole DROBECQ, Julie GAUDIN (*suppléante d'Anne-Gaud MILLORIT, absente*), Thierry GAUVRIT, Alain GENGE, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Philippe HERCOUET, Sylvie HERVO, Renaud LE BERRE, René LE BOULANGER, Marc LE GUYADER, Pascal LEBRETON, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, Christelle LEVY-ROBERT, David L'HOMME, Joël LUCIENNE, Daniel MACE (*suppléant de Daniel COMMAULT, absent*), Caroline MERIAN, Catherine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Yannick MORIN, Michel RICHARD, Thierry ROYER, Fabienne TASSEL, Laurence URVOY.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

- Suzanne BOURDÉ donne pouvoir à David L'HOMME,
- Camille CAURET donne pouvoir à Thierry GAUVRIT,
- Alain GOUEZIN donne pouvoir à David BURLOT,
- Josianne JEGU donne pouvoir à Nicole POULAIN,
- Michel VIMONT donne pouvoir à Catherine LELIONNAIS,
- Yvon BERHAULT, Valérie BIDAUD, Jérémy BOULARD, Jean-François CORDON, Claudine MOISAN, Sébastien PUEL.

**SECRÉTAIRE DE SEANCE :** Sylvie HERVO

Membres en exercice : 69 Présents : 58

Absents : 11

Pouvoirs : 5

**MOBILITES  
PENTHIEVRE ACTIONS - CONVENTION 2023-2027  
AVENANT - PLATEFORME « MOBIL ACTIONS »**

Depuis 1991, Penthievre Actions œuvre pour l'insertion des personnes en difficulté professionnelles et sociales. Elle intervient sur les champs de l'hébergement, de l'insertion par l'activité économique et du maintien ou reconstruction du lien social. L'association a pour mission d'accompagner les personnes en situation de précarité, d'exclusion, de pauvreté dans leurs démarches pour trouver une place et gagner en



autonomie. Dans le cadre de sa compétence Social Insertion et Solidarité et au regard de l'action menée par l'association Penthièvre-Actions sur le territoire, Lamballe Terre & Mer a décidé, le 15 octobre 2022, de renouveler la convention d'objectifs et de partenariats avec l'association pour la période 2023-2027 (5 ans). Cette convention prévoit le versement d'une subvention annuelle forfaitaire de 60 500 € dont 53 000 € de subvention de fonctionnement et 7 500 € pour la gestion de l'abri de nuit

L'association Penthièvre-Actions a mis en place depuis avril 2022, la plate-forme mobil actions. L'objectif principal est de lever les freins liés à la mobilité dans le cadre de l'accès à l'emploi.

Elle développe les services suivants :

- Locations temporaires de véhicules,
- Informations et aides à l'usager sur les transports en commun, le covoiturage solidaire,
- Diagnostic mobilité (recherche des freins à lever, analyse des habitudes de déplacements...),
- Soutien des bénéficiaires avec de l'aide aux apprentissages (code de la route par exemple).

La plate-forme s'adresse aux demandeurs d'emploi, aux allocataires des minima sociaux, aux stagiaires de la formation professionnelle, aux jeunes suivis par la mission locale, aux salariés en précarité ou insertion professionnelle. Ils sont préalablement orientés vers la plate-forme par différents partenaires (assistants sociaux, mission locale, agence d'intérim...). L'agglomération est membre du comité de projet.

Dans le cadre de sa compétence mobilités, l'agglomération est sollicitée sur l'attribution d'une subvention à hauteur de 10 000 €. La plate-forme bénéficie également des soutiens financiers de la Région, du Département ainsi que des fonds européens via le FSE. A cela, s'ajoute l'auto-financement issu du parc de location ou encore des subventions de fondations. Le versement de cette subvention nécessite de signer un avenant à la convention.

Vu la délibération n°2022-143 du 25 octobre 2022, approuvant les modalités du partenariat, pour la période 2023-2027, avec l'association Penthièvre Actions et le versement d'une subvention annuelle forfaitaire de 60 500 €,

Considérant la transmission, aux conseillers communautaires, du projet d'avenant,

**Après en avoir délibéré :**

Le Conseil communautaire :

- ACCORDE une subvention de 10 000 € à l'association Penthièvre Actions pour le financement de sa plate-forme de mobilité (mobil'actions),
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention d'objectifs et de partenariat avec l'association Penthièvre Actions et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

A Lamballe-Armor, le  
Le Président,  
Thierry ANDRIEUX

26 SEP. 2023



Certifié exécutoire, compte tenu :  
De la transmission en Préfecture le  
De la publication le

27 SEP. 2023

27 SEP. 2023

Pour le Président  
En déléguation  
Lydie MICHEL  
Directrice  
Administration Générale